



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## établissements d'accueil

Question écrite n° 70242

### Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille à propos des ratios en personnel mis à disposition dans les établissements pour les personnes âgées. Les ratios en personnel mis à disposition aux établissements accueillant des personnes âgées sont très inférieurs à ceux de nombreux pays européens. En Allemagne, en Autriche, au Grand-Duché de Luxembourg, en Suisse ou au Danemark ces ratios oscillent entre 0,8 et 1,2. Il n'est que de 0,4 en France. Les besoins en matière d'aide et d'accompagnement aux personnes âgées sont très importants et ne risquent pas de se tarir, compte tenu de l'évolution démographique. Ce ratio trop faible se traduit par un temps d'accompagnement aux personnes âgées trop minuité, que ce soit pour la toilette, pour les soins infirmiers, pour les repas. Il se traduit également par un accroissement de la pénibilité du travail des personnels d'assistance. Alors que nous connaissons déjà les premières chaleurs estivales, il souhaite connaître les mesures que compte engager le Gouvernement pour revoir ces ratios et permettre ainsi d'améliorer les conditions de travail des personnels pour le plus grand bien des personnes âgées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Liebgott](#)

**Circonscription :** Moselle (10<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70242

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 juillet 2005, page 7023